



Lev ASM
Lev Com
Lev SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 27 AVRIL 2007

Date d'envoi de la convocation : 19/04/07

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 47

Exprimés : Pour : 45 – Contre : 1
Abstention : 1

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

10 MAI 2007

DE CHERBOURG

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 27 Avril, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, LEROUVILLOIS Gilbert, MARGUERIE Jean-Pierre, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BIHEL Denis, BRIX Henri, LESCALIER Jean-Marie, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, LE BIEZ Martine, BATAILLE Alfred, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain, GUILLOU Jean-Yves.

Ont donné procurations : Monsieur FAUCHON Patrick à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Madame MELIN Katy à Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre, Monsieur LECARRIE Michel à Madame LECONNETABLE Claire, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur EUSTACHE René à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain.

Absents-Excusés : Mesdames et Messieurs COLLAS Hubert, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, ROUSSEAU François, VAULTIER André, GUERIN Alain, LAISNEY Christian, HORVAIS Jean-Emile, LECARPENTIER Régine, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, COUPEY Armel, LENORMAND Didier, SALLEY Philippe, DUFOUR Yves.

N° 2007 – 033

OBJET : Manifestation du « Tour des ports de la Manche à la voile 2007 » - 25ème édition

Exposé

L'arrivée de la régata du « Tour des ports de la Manche à la voile » est prévue à Port-Dielette le lundi 9 juillet 2007.

Les 110 bateaux avec environ 700 personnes à bord quitteront Cherbourg le matin et arriveront à Port-Dielette dans l'après-midi du lundi. Cette étape sera la deuxième de la course qui débutera à St-Vaast le dimanche 8 juillet pour arriver à Cherbourg dans l'après-midi.

Les bateaux quitteront Port-Dielette le mardi 10 juillet vers 12H00 et feront escale successivement à Guernesey, Carteret, Jersey et pour le final à Granville le vendredi 13 juillet.

Une convention avec la Société B2O, coordonnatrice de cette manifestation, et les différents partenaires, le Comité Départemental de Voile de la Manche et le Yacht-Club de Granville, doit être signée dans laquelle la Communauté de Communes des Pieux s'engage à :

- Mettre à disposition des concurrents les places de port nécessaires à l'accueil des 110 bateaux.
- Prévoir un local pouvant accueillir au moins 700 personnes.
- Organiser la réception de ces 700 personnes.
- Mettre à disposition de l'organisation de cette manifestation,
 - o 2 lignes électriques pour le matériel de bureau,
 - o des mâts de pavillon,
 - o des barrières,
 - o des containers à ordures auprès des bateaux.
 - o Fournir tous les contacts favorisant la communication "presse, télé, etc..."
- Fournir des coupes et des lots, ces dispositions faisant l'objet par détail, d'un accord à passer avec la Société B 2O.

Comme nous le faisons depuis 2004, le dîner d'accueil des équipages sera ouvert au public, dans la limite de 250 places. Les inscriptions au repas, accompagnées du règlement, devront se faire directement auprès du traiteur retenu.

Il est proposé de reconduire en 2007 l'enveloppe budgétaire 2006, soit 26 000,00 euros H.T., pour la réalisation de ce projet.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : accepte que la somme de 26 000,00 euros H.T. soit affectée globalement à l'opération pour couvrir les frais d'accueil (structure, buffet, animation musicale, gardiennage - énumération non exhaustive -), sachant que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget port 2007 – nature 6257 (réceptions).

ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 10/05/07
et publication ~~ou notification~~
du : 07/05/07



Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-Président

(Signature)
Olivier BERNARD